

31185
DÉPARTEMENT DU GARD

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GARD RHODANIEN



CONCESSION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
LIRAC, PONT-SAINT-ESPRIT, SAINT-GENIES-DE-COMOLAS,
SAINT-LAURENT-DES-ARBRES ET TAVEL

AVENANT N°1

au contrat de Concession par affermage entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022

Entre les soussignés :

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GARD RHODANIEN représentée par son Président,
Monsieur Christophe SERRE, agissant en cette qualité et autorisé aux fins des présentes par
délibération du Conseil Communautaire en date du,

Dénommée ci-après la « *Collectivité* »,

D'une part,

Et,

SUEZ EAU FRANCE SAS, société anonyme au capital de 422 224 040 Euros, inscrite au Registre de
Commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro de Siren B 410 034 607, ayant son siège social
à Altiplano, 4 Place de la Pyramide, 92800 PUTEAUX, représentée par **Monsieur BRUNO GRAVELAIS**,
Directeur Commercial Auvergne-Rhône-Alpes, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués,

Dénommée ci-après le « *Concessionnaire* »,

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

PREAMBULE

Par un contrat de concession par affermage du service public conclu le 16 décembre 2021, la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien a confié à la société SUEZ Eau France l'exploitation du service public d'assainissement collectif sur le périmètre des communes de Lirac, Pont-Saint-Esprit, Saint-Geniès-de-Comolas, Saint-Laurent-des-Arbres et Tavel. D'une durée initiale de 7 ans, le contrat a débuté le 1^{er} janvier 2022 et doit se finir le 31 décembre 2028.

Ce contrat n'a pas encore fait l'objet d'un avenant.

EXPOSE

Le présent avenant s'inscrit dans le contexte suivant :

1. La Société SUEZ Eau France SAS a transféré son siège social à Altiplano, 4 Place de la Pyramide, 92800 PUTEAUX.
2. Le périmètre du contrat fait l'objet d'une évolution car la Collectivité a demandé au Concessionnaire de prendre à sa charge l'exploitation de la nouvelle station d'épuration de Pont-Saint-Esprit après la réalisation des travaux d'amélioration et de l'intégrer au périmètre affermé.
3. La formule d'indexation des prix est modifiée pour refléter les charges supportées par le Concessionnaire dans le cadre du contrat, en ajustant les coefficients de pondération des différents indices.

Conformément à l'article 50.2 « Conditions de révision de la rémunération » du contrat de base alinéa 3 le présent avenant a été établi pour prendre en compte les points énumérés ci-dessus.

En conséquence, il a été convenu entre les deux parties ce qui suit :

Article 1 - OBJET

Le présent avenant a pour objet :

- D’actualiser l’adresse du siège social de SUEZ Eau France SAS.
- De mettre à jour l’inventaire du périmètre contractuel avec la nouvelle station d’épuration de Pont-Saint-Esprit.
- De définir les modalités de la régularisation financière de la période de réception conformément à l’article 12.1 du CCAP du marché de travaux de la Station d’épuration de Pont Saint Esprit.
- De modifier le montant de la dotation du fonds de renouvellement pour intégrer des opérations complémentaires.
- De modifier la rémunération du Concessionnaire pour prendre en compte les nouvelles charges d’exploitation.
- De modifier la formule d’indexation de la rémunération du Concessionnaire.

Article 2 - FORMATION DU CONTRAT

L’article 1 « FORMATION DU CONTRAT » du contrat est supprimé et remplacé comme suit :

« ARTICLE 1 - FORMATION DU CONTRAT

Compétence de la Collectivité

Le présent contrat de concession de service public, est conclu entre :

D’une part,

La Collectivité, sise la Communauté d’Agglomération du Gard Rhodanien, ci-après dénommée « la Collectivité », représentée par la personne habilitée par le Conseil Communautaire et autorisée par une délibération en date du 29 novembre 2021 à signer le présent contrat.

D’autre part,

La société SUEZ Eau France SAS, ci-après dénommée « le Concessionnaire », au capital de 422 224 000 euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 410 034 607 dont le siège social est **Altiplano, 4 Place de la Pyramide, 92800 PUTEAUX** représentée par M. Denis TESSIER, Directeur de Région Auvergne-Rhône-Alpes. »

Article 3 - MODIFICATION DU PERIMÈTRE CONTRACTUEL

A la demande de la Collectivité, le Concessionnaire prend en charge l’exploitation de la nouvelle station d’épuration de Pont-Saint-Esprit après la réalisation des travaux d’amélioration et de l’intégrer au périmètre affermé. Cette nouvelle station, d’une capacité de 14 800 EH par temps sec et jusqu’à 18 000 EH par temps de pluie repose sur un procédé de boues activées en aération prolongée, avec un traitement biologique du phosphore, dont le dimensionnement est détaillé ci-dessous :

STEP Pont-Saint-Esprit	Nominal
Charges	
DBO ₅ reçue - kg/j	911
DCO reçue - kg/j	2 516
MES reçue - kg/j	1 296
NTK reçue - kg/j	240

PT reçue - kg/j	42
Volume de référence - m ₃ /j	5 107

Pour tenir compte de l'intégration de la nouvelle station de traitement des eaux usées de Pont-Saint-Esprit au périmètre concédé, dont la date de réception avec la levée des réserves a eu lieu le 22 juin 2026, l'inventaire est mis à jour et fourni en Annexe n°1 du présent avenant.

Article 4 - PRISE EN CHARGE DES CHARGES PENDANT LES PÉRIODES DE MISE AU POINT, DE MISE EN RÉGIME ET D'OBSERVATION

Pendant les périodes de mise au point, de mise en régime et d'observation, conformément au CCTG Travaux (Fascicule 81 titre ii) et dans les conditions définies par l'article 12.1 du CCAP du marché 2023T04 des Travaux de la STEP de Pont Saint Esprit, l'énergie, les fluides, les réactifs et l'évacuation des sous-produits sont à la charge du Maître d'Ouvrage en quantités limitées à celles nécessaires à un fonctionnement normal de l'installation pendant ces périodes. SUEZ en tant que titulaire du contrat de Délégation de Service Public et exploitant de la station d'épuration a porté ces charges qui feront l'objet d'une facturation à la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien pour un montant de : **31 040 € HT.**

Article 5 - SUIVI DU FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT

L'article 37.3 «Suivi du financement des travaux de renouvellement à la charge du Concessionnaire » du contrat est supprimé et remplacé comme suit :

« **Article 37.3 Composantes du tarif du service**

Le détail des sommes affectées par le Concessionnaire au financement des dépenses mises à sa charge par le présent article est retracé dans un compte spécifique.

Principes du suivi

Pour permettre à la Collectivité de s'assurer que le montant de ces sommes est justifié, le financement des travaux de renouvellement à la charge du Concessionnaire est assuré pendant la durée du présent contrat selon les principes contractuels suivants :

- Les sommes nécessaires au renouvellement sur la durée du contrat sont calculées sur la base du plan prévisionnel de renouvellement proposé par le Concessionnaire sur la durée du contrat placé en Annexe 3. Elles concernent le renouvellement des équipements électromécaniques et des branchements. Ces sommes donnent lieu au calcul d'une dotation de renouvellement qui correspond à la moyenne annuelle des dépenses, les années incomplètes étant prises en compte au prorata tampons pour calculer le montant annuel de la dotation.
- Les dépenses effectives de renouvellement engagées par le Concessionnaire sont constituées de charges de personnel, de sous-traitance et de fourniture (tous frais généraux exclus). Elles font l'objet d'un suivi analytique par le Concessionnaire. Pour chaque opération prévue au plan prévisionnel de renouvellement, le montant des dépenses est imputé dans la catégorie des « dépenses effectives justifiées » pour un montant plafonné au montant actualisé indiqué dans le plan prévisionnel de renouvellement joint en Annexe 3. Les opérations de renouvellement partiel (rebobinage de moteurs par exemple) et de renouvellement non prévues sont imputées à leur juste coût (tous frais généraux exclus).

- Tout dépassement du montant actualisé, pour les opérations prévues au plan prévisionnel ou toute opération non prévue, fera l'objet d'une justification annuelle auprès de la Collectivité. Au vu de ces justifications, et sous réserve que la Collectivité ait été prévenue au préalable, la Collectivité pourra autoriser une intégration de ces sommes dans les dépenses effectives justifiées. En cas de refus de la Collectivité, ou si le Concessionnaire ne l'a pas informée au préalable, les sommes engagées ne pourront pas rentrer en débit du plan de renouvellement et seront suivies analytiquement sur un compte distinct de renouvellement dit « dépenses effectives hors plan ».
- Dans le cadre de l'exercice de son pouvoir de contrôle, la Collectivité a le droit de vérifier ou de faire vérifier les dépenses effectives du Concessionnaire. Les remboursements dont il bénéficierait éventuellement (tiers responsables ou assurances) sont déduits de ses dépenses. A ce titre, le Concessionnaire transmet à la collectivité les photos réalisées conformément à la Tenue d'un carnet de bord.

Présentation des dépenses de renouvellement

Chaque année, à l'occasion de la remise du compte annuel de résultat d'exploitation, le Concessionnaire présente à la Collectivité :

- Le montant des dotations annuelles au titre du renouvellement et le montant des dépenses effectives de renouvellement de l'exercice concerné (tous frais généraux exclus) déterminé conformément aux dispositions ci-dessus, en détaillant dépenses effectives « justifiées » et « hors plan » ;
- Un état des dotations et des dépenses effectives de renouvellement depuis l'entrée en vigueur du contrat, en détaillant dépenses effectives « justifiées » et « hors plan » ;
- Le calcul des soldes des dotations et des dépenses effectives justifiées, selon la méthode suivante :

$$S_N = S_{N-1} \times (1 + T4M_N) + (DO_N - DE_N)$$

où :

- S_N et S_{N-1} sont les soldes des dotations et des dépenses effectives justifiées de renouvellement respectivement au 31 décembre de l'année N et au 31 décembre de l'année N-1
- $T4M_N$ est la valeur au 1er juillet de l'année N du taux moyen mensuel du marché monétaire
- DO_N est le montant de la dotation de renouvellement de l'année N
- DE_N est le montant des dépenses effectives justifiées de l'année N
- avec
- $S_0 = 0$
- $DO_0 =$
69 784 € hors taxes € HT du 01/01/2022 au 30/06/2026
72 474 € hors taxes € HT du 01/07/2026 au 31/12/2028
- $DO_N = DO_0 \times K2_N$
- où $K2_N$ est défini à l'Article 49 »

Article 6 - TARIF DU SERVICE

En contrepartie des charges ajustées incombant au Concessionnaire, telles que détaillées dans le bilan économique figurant en Annexe N°2 du présent avenant, l'article 47 « TARIF DU SERVICE » du contrat est supprimé et remplacé comme suit :

« ARTICLE 47 – TARIF DU SERVICE

Article 47.1 Composantes du tarif du service

Le niveau du tarif doit permettre d'assurer l'équilibre financier du contrat sur sa durée. Cet équilibre s'apprécie en comparant d'une part la totalité des recettes revenant au Concessionnaire pour la collecte et le traitement des eaux usées et pour les autres prestations qu'il assure en vertu du contrat et, d'autre part, la totalité des dépenses supportées par le Concessionnaire.

Le Concessionnaire est autorisé à appliquer aux abonnés du service un tarif qui comprend :

- La part du Concessionnaire (dénommée ci-après « Part Concessionnaire ») : comprenant des tarifs de base permettant de couvrir les dépenses supportées par ce dernier et sa rémunération ;
- La part de la Collectivité (dénommée ci-après « Part Collectivité ») : part collectée par le Concessionnaire pour la Collectivité et destinée à couvrir les dépenses engagées par cette dernière au titre du service public **de l'assainissement collectif** ;
- Les redevances perçues pour le compte des organismes compétents et la TVA selon la réglementation en vigueur.

Article 47.2 Rémunération du Concessionnaire au titre de l'assainissement collectif

La rémunération du Concessionnaire facturée à tous les abonnés est déterminée par application du tarif de base suivant :

- Une part fixe semestrielle de base F_b , correspondant au coût de la gestion d'un abonné, en euros HT :

$$F_{b0} = 12,27 \text{ € HT}$$

- Une part proportionnelle aux volumes consommés R , en euros HT, qui correspond aux autres charges :

$R = R_c + R_t$ où R_t correspond à la couverture des charges de traitement des effluents, et R_c aux charges restantes (collecte et transfert des effluents, gestion des abonnés ...)

$$R_{c0} = 0,2860 \text{ € HT/m}^3$$

$$R_{t0} = 0,4557 \text{ € HT/m}^3$$

La redevance d'assainissement collectif est assise sur tous les volumes d'eau prélevés sur le service public ou sur toute autre source dans le cas où l'utilisateur serait desservi en eau par une alimentation distincte du service public de distribution d'eau potable.

Lorsque l'utilisateur s'alimente, totalement ou partiellement, en eau à une source autre que le réseau public d'eau potable, le nombre de mètre cubes d'eau qui sert d'assiette à la redevance d'assainissement collectif est déterminé :

- Soit forfaitairement en fonction des caractéristiques du captage ou des autorisations de prélèvement et selon un barème établi par la Collectivité ;
- Soit en fonction des volumes comptabilisés si le captage est équipé d'un dispositif de comptage. Le cas échéant, l'utilisateur fait part de l'existence de ce dispositif à l'exploitant qui en assure la relève. Le dispositif de comptage est posé et entretenu aux frais de l'utilisateur.

Ces prix ont été établis au vu du compte d'exploitation prévisionnel proposé par le Concessionnaire **dans le cadre de son offre initiale et du présent avenant**, dans les conditions économiques du 1^{er} jour du mois de prise d'effet du contrat, et présent à l'Erreur ! Source du renvoi introuvable..

Article 46.3 Rémunération du Concessionnaire au titre des apports extérieurs

Le Concessionnaire perçoit auprès des vidangeurs et usagers de ces services une redevance de base proportionnelle au volume déposé à la station d'épuration de Pont-Saint-Esprit puis traités. Ainsi :

$MV_0 = 22,03 \text{ € HT /tonne de matière de vidange réceptionnée}$

$G_0 = 74,38 \text{ € HT/tonne de graisses réceptionnées}$

Ces rémunérations de base sont révisées annuellement par l'application de la formule de révision prévue à l'O du présent contrat.

Ces prix ont été établis au vu du compte d'exploitation prévisionnel proposé par le Concessionnaire dans le cadre de son offre initiale et du présent avenant, dans les conditions économiques du 1^{er} jour du mois de prise d'effet du contrat, et présent à l'Erreur ! Source du renvoi introuvable.. »

Article 7 - ÉVOLUTION DE LA RÉMUNÉRATION DU CONCESSIONNAIRE ET DES ÉLÉMENTS FINANCIERS DU CONTRAT

Conformément au détail du calcul de la formule d'indexation des prix figurant en Annexe N°4 du présent avenant, l'article 49.1 « Rémunération du Concessionnaire au titre de l'assainissement collectif et des autres prestations facturées sur bordereau de prix » du contrat est supprimé et remplacé comme suit :

« Article 49.1 Rémunération du Concessionnaire au titre de l'assainissement collectif, des apports extérieurs et des autres prestations facturées sur bordereau de prix

Les prix prévus à l'Erreur ! Source du renvoi introuvable. et à l'Erreur ! Source du renvoi introuvable. sont actualisés une fois par an selon la formule suivante :

$$P_N = P_0 \times K_{1N}$$

où :

P_0 est le prix au 1^{er} jour de la prise d'effet du contrat ;

P_N est le prix applicable pour l'année N ;

K_{1N} est un coefficient d'actualisation calculé à l'aide de la formule suivante :

$$K_{1N} = \left(0,36 \times \frac{ICHT - E_N}{ICHT - E_0} + 0,10 \times \frac{E_N}{E_0} + 0,54 \times \frac{BE_N}{BE_0} \right) \times (1 - G_{prod})^d$$

K_{1N} est calculé au 1^{er} décembre N-1. Les nouveaux tarifs s'appliquent à partir du 1^{er} janvier de l'année N.

Article 8 - CONDITIONS DE RÉVISION DE LA RÉMUNÉRATION DU DÉLÉGATAIRE

Pour prendre en compte le principe d'une clause de revoyure en octobre 2026 et octobre 2027 pour s'assurer du bon dimensionnement des charges d'exploitation de la nouvelle station d'épuration de Pont-Saint-Esprit, l'article 50.2 « Conditions de révision de la rémunération » est supprimé et remplacé par l'article suivant :

« Article 50.2 Conditions de révision de la rémunération

Les conditions de révision exposées ci-dessous sont des clauses de réexamen claires, précises et sans équivoque entrant dans le cadre de l'article R3135-1 du Code la Commande publique. A ce titre leur application n'est pas soumise aux critères définis à l'article précédent.

Pour tenir compte de l'évolution des conditions économiques et techniques et de l'économie générale du contrat, ainsi que pour s'assurer que la formule d'actualisation est bien représentative des coûts

réels, la rémunération du Concessionnaire et la composition de la formule d'actualisation sont soumises à réexamen sur production par le Concessionnaire ou la Collectivité des justifications nécessaires (notamment des comptes de l'exploitation dans le cas du Concessionnaire) dans les principaux cas suivants :

- En cas de variation de plus ou moins 20% du volume annuel global vendu, y compris vente d'eau en gros, calculé sur la moyenne des deux dernières années (une année est calculée sur 365 jours) des volumes servant d'assiette à la rémunération du Concessionnaire, le volume initial de référence (V_0) étant de 899 500 m³ par an ;
- En cas de révision du périmètre de la concession ;
- En cas de modification significative des conditions d'exploitation des ouvrages du service délégué : mise en service d'ouvrages nouveaux ou suppression d'ouvrages, réglementation nouvelle inconnue au moment de la passation du contrat et produisant ses effets pendant sa durée ;
- Si la somme totale des taxes, redevances et impôts à la charge du Concessionnaire varie de plus de 20 % par rapport à son montant initial qui figurera dans le premier rapport annuel du Concessionnaire.
- **En octobre 2026 et en octobre 2027 pour s'assurer de la cohérence des charges retenues pour l'exploitation de la nouvelle station d'épuration de Pont-Saint-Esprit.**

Le bordereau de prix annexé (Annexe 11) au contrat peut être révisé à chaque révision du tarif Concessionnaire.

L'application de cet article à l'issue de la réhabilitation d'une station d'épuration, reposera sur la présentation d'un compte d'exploitation prévisionnel modifié pour la partie traitement des eaux usées et intégrant la possibilité de nouvelles recettes (élimination et traitement de matières de vidange ...). »

Article 9 - DATE D'EFFET

Le présent avenant entrera en vigueur à compter de sa notification au Concessionnaire après accomplissement des mesures conférant son caractère exécutoire et prendra effet au **1^{er} juillet 2026**, pour son application tarifaire, à la suite de la levée des réserves sur la nouvelle station d'épuration de Pont-Saint-Esprit.

Article 10 - PRIMAUTÉ ET AUTRES STIPULATIONS

L'ensemble des stipulations du contrat initial qui ne sont pas modifiées par le présent avenant restent inchangées.

Cependant, dans le cas où des articles deviendraient contradictoires, les stipulations du présent avenant prévaudront sur les stipulations antérieures.

Article 11 - ANNEXES

ANNEXE N°1 : Inventaire détaillé des nouveaux ouvrages

ANNEXE N°2 : Bilan économique de l'avenant

ANNEXE N°3 : Comptes d'exploitation prévisionnels modifiés

ANNEXE N°4 : Détail du calcul de la formule d'indexation K

Fait en trois exemplaires,

A Bagnols-sur-Cèze,

Le

Monsieur Christophe SERRE

Président de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GARD RHODANIEN



Monsieur Bruno GRAVELAIS

Directeur Régional Auvergne-Rhône-Alpes - SUEZ EAU FRANCE

**Bruno
GRAVELAIS**

Signature numérique
de Bruno GRAVELAIS

Date : 2026.07.20

08:44:36 +02'00'

ANNEXE N°1 : INVENTAIRE DETAILLE DES NOUVEAUX OUVRAGES

Fourni dans les 6 mois à compter de la prise d'effet du présent avenant.

ANNEXE N°2 : BILAN ÉCONOMIQUE DE L'AVENANT

Intégration de la nouvelle STEP PSE avec clause de revoyure	ESTIMATION CEP PSE	CEP val 2025	Ecart Avenant/CEP	Commentaires
Personnel	48 180	21 216	26 964	
Electricité	68 700	53 862	14 838	avec 500 000 kWh
Produits de traitement	13 002	4 355	8 647	
Sous-traitance	16 885	7 957	8 928	
Fournitures	5 000	-	5 000	
Evacuation des boues et déchets	64 167	49 727	14 439	avec 597 tonnes de boues
Analyses	5 695	2 776	2 919	
Renouvellement	5 000	2 028	2 972	
Véhicules	992	395,1	597	
TOTAL CHARGES TRAITEMENT	227 620	142 317	85 304	
Autres charges	42 019	26 272	15 747	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	269 639	168 588	101 051	
Marge et aléas	13 482	8 429	5 053	5 %
* Quantité				
* Prix unitaire				
RECETTES	283 121	177 018	106 103	
RECETTES Matières de vidange	6 315		6 315	
CHARGES Matières de vidange	5 965		5 965	
MARGE Matières de vidange			350	
RECETTES NETTES			105 753	

Prise en charge de la nouvelle STEP PSE avec clause de revoyure	ESTIMATION CEP PSE courrier 27/02	CEP val 2025	Ecart Avenant/CEP	Commentaires
Personnel				
Exploitation courante de l'ouvrage hebdomadaire				
- Personnel				
* Nbre d'heures par an	1 058,0	445,50		
* Coût horaire agent d'exploitation	39,79	39,79		
* Coût annuel	42 097,8	17 726,4	24 371,4	
Astreinte				
Supervision				
* Nbre d'heures par an	12,0	5,83		
* Coût horaire agent d'exploitation	52,54	52,54		
* Coût annuel	630,48	306,31	324,2	
Intervention préventive et corrective électromécanicien				
- Personnel				
* Nbre d'heures par an	137,0	80,00		
* Coût horaire électromécanicien	39,79	39,79		
* Coût annuel	5 451,2	3 183,2	2 268,0	
TOTAL Personnel	48 180	21 216	26 964	
Electricité				
- Abonnement		-	-	Puissance : de 100 à 250 kW/
- Consommation		-	-	
* Consommation totale par an	500 000	392 010		
* Consommation PVT	-	-		
* Coût moyen du kWh	0,1374	0,1374		
* Montant de la consommation	68 700,0	53 862,2	14 837,8	
TOTAL Electricité	68 700	53 862	14 838	
Produits de traitement				
- Polymère				
* Quantité	2,99	2,53		
* Prix unitaire	2 420	1 722		
* Coût annuel	7 223,70	4 354,86	2 869	
- Charbon actif				
* Quantité	3,21	-		
* Prix unitaire	1 800	-		
* Coût annuel	5 778,0	-	5 778	
TOTAL Produits de traitement	13 002	4 355	8 647	
Sous-traitance				
Eau potable				
* Coût annuel	1 903,3	315,0	1 588	
Contrôles réglementaires				
* Coût annuel	2 342,0	463,7	1 878	
Maintenance des équipements				
* Coût annuel	10 800,0	5 338,3	5 462	
Espaces verts				
* Coût annuel	1 840,0	1 840,0	-	
TOTAL Sous-traitance	16 885	7 957	8 928	
Fournitures				
Total Fournitures	5 000	-	5 000	
Evacuation des boues et déchets				
- Boues				
* Quantité	597,0	468,3		
* Prix unitaire	103,48	103,48		
* Coût annuel	61 778	48 463	13 315	
- Analyse filière boues				
* Quantité	-	4,00		
* Prix unitaire	-	89,54		
* Coût annuel	-	358,16	358	
- Refus de dégrillage				
* Quantité	7	2,57		
* Prix unitaire	284,15	114,80		
* Coût annuel	1 989,05	294,66	1 694	
- Graisses				
* Coût annuel	-	-	-	
- Sables				
* Quantité	10	5,33		
* Prix unitaire	40,00	114,80		
* Coût annuel	400,00	611,88	212	
TOTAL Evacuation des boues et déchets	64 167	49 727	14 439	
Analyses				
Bilan complet (pH,DBO,DCO,Mes,NH4,NTK,NO2,NO3,Pt) entrée/sortie				
Nombre de bilans	12	24,0		
Coût unitaire (transport compris)	115,67	115,67		
Coût total	1 388,04	2 776,08	1 388,0	
Bilan intermédiaire (pH,DBO,DCO,Mes,) entrée/sortie				
Nombre de bilans	24			
Coût unitaire (transport compris)	109,89			
Coût total	2 637,28	-	2 637,3	
Bilan simple (pH,DCO,Mes) entrée/sortie				
Nombre de bilans	16			
Coût unitaire (transport compris)	54,36			
Coût total	869,84	-	869,8	
Bilan milieu naturel				
Nombre de bilans	1	-		
Coût unitaire (transport compris)	800,00	-		
Coût total	800,00	-	800,0	
Bilan apports externes				
Total Analyses	5 695	2 776	2 919	
Renouvellement				
Total Renouvellement	5 000	2 028	2 972	
Véhicules (transport et déplacements)				
Total Véhicules	992	395,1	597	
TOTAL CHARGES TRAITEMENT	227 620	142 317	85 304	
Autres charges				
* %	18,46%	18,46%		
* Coût annuel	42 019	26 272	15 747	
Total Autres charges	42 019	26 272	15 747	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	269 639	168 588	101 051	
Marque et aléas			5 053	
RECETTES			106 103	

ANNEXE N°3 : COMPTES D'EXPLOITATION PRÉVISIONNELS MODIFIÉS

2.2 - DÉTAIL DES COMPTES									
Avenant n°1		0,5		1		1			
Exercices :		2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	2 027	2 028	
Recette part fixe		165 315	171 007	173 322	175 056	176 371	177 111	177 111	
Nb de part fixe par unité de logement	PF	8 276	8 580	8 666	8 753	8 840	8 929	9 018	
Part fixe annuelle	€/PF/an	20	20	20	20	22	25	25	
Recette part proportionnelle R0		250 353	262 531	269 810	271 156	272 354	273 635	274 241	
Volumes facturés au tarif RA	m3/an	875 359	903 953	908 428	912 924	917 443	921 985	926 548	
Part proportionnelle RA	€/m3	0,2860	0,2860	0,2860	0,2860	0,2860	0,2860	0,2860	
Recette part proportionnelle R10		344 891	349 187	357 500	359 692	360 776	361 148	362 228	
Volumes facturés au tarif RA	m3/an	875 359	903 953	908 428	912 924	917 443	921 985	926 548	
Part proportionnelle RA	€/m3	0,3940	0,3940	0,3940	0,3940	0,4249	0,4557	0,4557	
Recettes autres		41 388	43 471	43 471	43 471	43 471	43 471	43 471	
Branchements neufs	€	32 576	34 291	34 291	34 291	34 291	34 291	34 291	
Autres (vérifications pour cessions immobilières)	€	8 813	9 180	9 180	9 180	9 180	9 180	9 180	
Total Recettes d'exploitation		802 148	829 756	834 524	839 315	842 510	846 418	851 984	
Charges d'exploitation		923 532	878 113	839 380	794 803	835 425	877 293	896 677	
Personnel		264 134	243 042	237 568	232 116	247 469	263 002	264 789	
Electricité		75 057	77 481	77 487	77 453	82 253	87 053	87 054	
Produits de traitement		8 535	8 850	8 850	8 850	13 453	16 496	16 496	
Analyses		19 915	5 822	5 822	5 822	6 557	8 461	22 671	
Véhicules et frais de déplacement		23 615	22 284	21 835	21 421	21 623	21 830	21 934	
Evacuation des sous-produits		110 213	114 674	114 674	114 674	121 056	127 820	127 820	
Fournitures et sous-traitance		221 194	210 270	177 639	141 346	144 778	149 981	152 321	
Locaux		14 266	11 880	11 528	11 088	11 005	10 972	11 123	
Assurances		4 191	3 557	3 469	3 361	3 441	3 533	3 536	
Impôts, taxes et ROP		13 814	14 383	14 407	14 444	15 295	15 274	15 149	
Poste et télécommunications		3 540	3 341	3 299	3 249	3 262	3 320	3 339	
Informatique		27 567	24 180	23 651	23 023	23 593	24 222	24 702	
Redevance utilisation domaine privé		3 356	3 175	2 786	2 362	2 399	2 456	2 629	
Frais de structure		21 448	22 103	22 241	22 378	23 862	25 364	25 520	
Frais de contrôle		5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	
Non-valeur		11 411	11 794	11 866	11 938	12 736	13 544	13 628	
Programme d'investissement		26 502	26 502	26 502	26 502	26 502	26 502	26 502	
Dotation au titre du renouvellement :		69 774	69 774	69 774	69 774	71 119	72 464	72 464	
Equipements		45 678	45 678	45 678	45 678	47 023	48 368	48 368	
Branchements		24 096	24 096	24 096	24 096	24 096	24 096	24 096	
Accessoires réseau		-	-	-	-	-	-	-	
		- 121 385	- 48 347	- 3 856	44 512	57 085	69 125	55 317	

Envoyé en préfecture le 12/10/2026

Reçu en préfecture le 12/10/2026

Publié le 12/10/2026

ID : 030-200034692-20260928-DEL185_2026_1-DE



2.3 - SYNTHÈSE DES CHARGES ANNUELLES TOTALES SUR LA DURÉE DE L'AVENANT

	TOTAL	Autres charges	Gestion des abonnés	Réseau	Relèvement	Traitement
Total des charges	869 798	217 936	30 252	175 892	33 427	392 201
Personnel	258 420	116 788	3 465	38 487	26 117	73 563
Electricité	85 453	0	0	0	8 984	76 469
Produits de traitement	15 482	0	0	0	0	15 482
Analyses	12 563	0	0	0	0	12 563
Véhicules et frais de déplacement	21 796	0	0	16 153	4 163	1 480
Evacuation des sous-produits	125 565	0	0	0	0	125 565
Fournitures et sous-traitance	149 027	0	26 787	71 921	16 433	33 885
Locaux	11 033	11 033	0	0	0	0
Assurances	3 503	3 503	0	0	0	0
Impôts, taxes et RDP	15 239	15 239	0	0	0	0
Poste et télécommunications	3 314	1 487	0	0	1 827	0
Informatique	24 172	24 172	0	0	0	0
Redevance utilisation domaine privé	2 495	2 495	0	0	0	0
Frais de structure	24 915	24 915	0	0	0	0
Frais de contrôle	5 000	5 000	0	0	0	0
Non-valeur	13 303	13 303	0	0	0	0
Programme d'investissement	0	0	0	25 235	0	1 266
Dotation au titre du renouvellement :	14 016	0	0	24 096	25 904	22 016
Equipements	0	0	0	0	25 904	22 016
Branchements	0	0	0	24 096	0	0
Accessoires réseau	0	0	0	0	0	0

2.6 -TRAITEMENT

Avenant n°1		0,5 1 1						
		2021	2023	2024	2025	2026	2027	2028
TOTAL Equipement des eaux usées		€	540 750	536 718	513 195	528 010	532 831	569 048
Mission : Charges communes d'exploitation		€	127 315	127 541	126 519	128 564	148 164	166 736
Visites courantes		€	43 364	43 364	43 364	43 364	54 542	65 721
Personnel	Fréquence des visites	nb/mois	20	20	20	20	20	20
	Durée par visite	h	5	5	5	5	6	8
	Coût unitaire	€/h	36,50	36,50	36,50	36,50	36,50	36,50
		€	9 982	9 982	9 982	9 982	11 853	13 723
Maintenance et entretien	Personnel	€	8 751	8 751	8 751	8 751	9 791	10 831
	Forfait annuel	h	240	240	240	240	268	297
	Coût unitaire	€/h	36,50	36,50	36,50	36,50	36,50	36,50
Fournitures et sous-traitance		€	-	-	-	-	-	-
Contrôles conformité électrique APAVE, VERITAS,... (forfait annuel)		€	1 231	1 231	1 231	1 231	2 062	2 892
	Coût forfaitaire	€/site	410	410	410	410	687	964
	Nombre de contrôles	u	3	3	3	3	3	3
Supervision		€	1 099	907	878	843	984	1 138
Personnel supervision		€	1 099	907	878	843	984	1 138
	Nb. d'heures par an	h	23	19	18	17	20	23
	Coût unitaire	€/h	48,20	48,20	48,20	48,20	48,20	48,20
Electricité		€	66 214	68 467	68 467	68 467	73 268	78 070
Nb de kWh consommés par an	kWh		744 934	769 987	769 987	769 987	823 982	877 977
	Coût moyen du kWh	€	0,089	0,089	0,089	0,089	0,089	0,089
Consommation d'eau potable		€	806	837	837	837	1 416	1 994
Nb de m3 consommés par an	m3		722	750	750	750	1 268	1 786
	Coût moyen du m3	€/m3	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1
Entretien des espaces verts		€	5 879	6 090	6 090	6 090	6 090	6 090
Surface	m²		28 614	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
	Coût unitaire	€/m²	0,21	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20
Ouvrage : filière de pré-traitement PSE		€	802	802	802	802	1 266	2 112
Curage des postes de relèvement		€	-	-	-	-	-	-
Personnel	Fréquence des interventions (nb / mois)	u/m	-	-	-	-	-	-
	durée par intervention (heures)	h	-	-	-	-	-	-
	coût unitaire (€/heure)	€/h	-	-	-	-	-	-
		€	-	-	-	-	-	-
Engins / intervention	nb. d'heures/intervention	u	-	-	-	-	-	-
		€/h	-	-	-	-	-	-
Maintenance et entretien		€	-	-	-	-	-	-
Fournitures et sous-traitance	Equipements	€	-	-	-	-	-	-
	Génie civil	€	-	-	-	-	-	-
Consommation de réactifs		€	-	-	-	-	-	-
Produit 1 :	Nb de kg consommés par an	kg	-	-	-	-	-	-
	Coût moyen du kg	€/kg	-	-	-	-	-	-
Produit 2 :	Nb de kg consommés par an	kg	-	-	-	-	-	-
	Coût moyen du kg	€/kg	-	-	-	-	-	-
Produit 3 :	Nb de kg consommés par an	kg	-	-	-	-	-	-
	Coût moyen du kg	€/kg	-	-	-	-	-	-
Tonnes de sous-produits évacuées par an		€	802	802	802	802	1 266	2 112
Evacuation des refus de dégrillage	Nombre de tonnes évacuées	u	261	261	261	261	844	1 759
	Coût unitaire	€/tonne	102	102	102	102	176	251
		€	541	541	541	541	422	354
Evacuation des sables	Nombre de tonnes évacuées	u	5	5	5	5	6	10
	Coût unitaire	€/tonne	102	102	102	102	68	35
		€	-	-	-	-	-	-
Evacuation des graisses	Nombre de tonnes évacuées	u	-	-	-	-	-	-
	Coût unitaire	€/tonne	-	-	-	-	-	-
		€	-	-	-	-	-	-
Ouvrage : filière eau PSE		€	61 985	47 715	27 475	7 174	12 534	19 063
Curage des bassins		€	-	-	-	-	-	-
Personnel	Fréquence des interventions (nb / an)	u/an	-	-	-	-	-	-
	durée par intervention (heures)	h	-	-	-	-	-	-
	coût unitaire (€/heure)	€/h	-	-	-	-	-	-
		€	-	-	-	-	-	-
Engins / intervention	nb. d'heures/intervention	u	8	8	8	8	8	8
		€/h	-	-	-	-	-	-
Maintenance et entretien		€	45 320	45 320	25 020	4 720	9 345	13 970
Fournitures et sous-traitance	Equipements	€	45 320	45 320	25 020	4 720	9 345	13 970
	Génie civil	€	-	-	-	-	-	-
Consommation de réactifs		€	-	-	-	-	-	-
Produit 1 :	Nb de kg consommés par an	kg	-	-	-	-	-	-
	Coût moyen du kg	€/kg	-	-	-	-	-	-
Produit 2 :	Nb de kg consommés par an	kg	-	-	-	-	-	-
	Coût moyen du kg	€/kg	-	-	-	-	-	-
Produit 3 :	Nb de kg consommés par an	kg	-	-	-	-	-	-
	Coût moyen du kg	€/kg	-	-	-	-	-	-

Analyses (Fournitures et sous-traitance)		€	2 455	2 455	2 455	2 455	3 189	5 093	5 093
Bilans 24h		€	783	783	783	783	392	392	392
	nb de bilans par an	u	24	24	24	24	24	24	24
	coût moyen du bilan	€/bilan	33	33	33	33	16	16	16
Prise en charge des échantillons		€	1 119	1 119	1 119	1 119	559	559	559
	nb d'échantillons	u	24	24	24	24	24	24	24
	coût moyen par échantillon	€/échantillon	47	47	47	47	23	23	23
DCO, MES		€	-	-	-	-	385	769	769
	nb d'analyses par an	u	-	-	-	-	8,0	16,0	16,0
	coût moyen de l'analyse	€/analyse	-	-	-	-	48	48	48
DBO5		€	-	-	-	-	1 166	2 332	2 332
	nb d'analyses par an	u	-	-	-	-	12	24	24
	coût moyen de l'analyse	€/analyse	-	-	-	-	97	97	97
NTK, NH4, NO2, NO3		€	356	356	356	356	178	178	178
	nb d'analyses par an	u	12	12	12	12	12	12	12
	coût moyen de l'analyse	€/analyse	30	30	30	30	15	15	15
Pt		€	82	82	82	82	41	41	41
	nb d'analyses par an	u	12	12	12	12	12	12	12
	coût moyen de l'analyse	€/analyse	7	7	7	7	3	3	3
Test PO4		€	-	-	-	-	-	-	-
	nb d'analyses par an	u	-	-	-	-	-	-	-
	coût moyen de l'analyse	€/analyse	-	-	-	-	-	-	-
MS, MVS, et siccité		€	115	115	115	115	115	115	115
	nb d'analyses par an	u	12	12	12	12	12	12	12
	coût moyen de l'analyse	€/analyse	10	10	10	10	10	10	10
Bilan milieu naturel		€	-	-	-	-	354	707	707
	nb d'analyses par an	u	-	-	-	-	0,5	1,0	1,0
	coût moyen de l'analyse	€/analyse	-	-	-	-	707	707	707
Analyses de process (Fournitures et sous-traitance)		€	14 210	-	-	-	-	-	14 210
Analyses pour fonctionnement station		€	-	-	-	-	-	-	-
	nb d'analyses par an	u	-	-	-	-	-	-	-
	coût moyen de l'analyse	€/bilan	-	-	-	-	-	-	-
Surveillance de micropolluants		€	14 210	-	-	-	-	-	14 210
	nb d'analyses par an	u	1	-	-	-	-	-	1
	coût moyen de l'analyse	€/bilan	14 210	-	-	-	-	-	14 210
Analyses d'autocontrôle		€	-	-	-	-	-	-	-
Personnel		€	-	-	-	-	-	-	-
	nb. d'heures/intervention	h	-	-	-	-	-	-	-
	Coût unitaire	€/h	-	-	-	-	-	-	-
Analyses		€	-	-	-	-	-	-	-
	Nombre d'analyses	u	-	-	-	-	-	-	-
	Coût unitaire	€/analyse	-	-	-	-	-	-	-

Ouvrage : filière boues PSE		€	47 246	47 246	47 246	47 246	57 767	66 727	66 727
Maintenance et entretien		€	-	-	-	-	-	-	-
Fournitures et sous-traitance		€	-	-	-	-	-	-	-
	Equipements	€	-	-	-	-	-	-	-
	Génie civil	€	-	-	-	-	-	-	-
Consommation de réactifs		€	3 850	3 850	3 850	3 850	8 454	11 496	11 496
Produit 1 : Polymère		€	3 850	3 850	3 850	3 850	5 899	6 387	6 387
	Nb de kg consommés par an	kg	2 529	2 529	2 529	2 529	2 757	2 985	2 985
	Coût moyen du kg	€/kg	2	2	2	2	2	2	2
Produit 2 : Charbon actif		€	-	-	-	-	2 554	5 109	5 109
	Nb de kg consommés par an	kg	-	-	-	-	1 605	3 210	3 210
	Coût moyen du kg	€/kg	-	-	-	-	2	2	2
Produit 3 :		€	-	-	-	-	-	-	-
	Nb de kg consommés par an	kg	-	-	-	-	-	-	-
	Coût moyen du kg	€/kg	-	-	-	-	-	-	-
Analyses filières boues		€	317	317	317	317	317	317	317
Valeur fertilisante		€	102	102	102	102	102	102	102
	Nb d'analyses par an	u	4	4	4	4	4	4	4
	Coût moyen de l'analyse	€/bilan	26	26	26	26	26	26	26
Éléments traces métalliques		€	98	102	106	110	114	118	122
	Nb d'analyses par an	u	4	4	4	4	4	4	4
	Coût moyen de l'analyse	€/bilan	25	26	27	28	29	30	31
Composés organiques		€	117	113	109	105	101	97	93
	Nb d'analyses par an	u	2	2	2	2	2	2	2
	Coût moyen de l'analyse	€/bilan	58	56	54	52	50	48	46
Tonnes de boues évacuées par an (MS)		€	43 079	43 079	43 079	43 079	48 997	54 914	54 914
Tonnes évacuées		u	468	468	468	468	533	597	597
	Nombre de tonnes évacuées	u	468	468	468	468	533	597	597
	Coût unitaire	€/tonne MS	92,0	92,0	92,0	92,0	92,0	92,0	92,0

Ouvrage : filière de pré-traitement GEN		€	333	355	355	355	355	355	355
Curage des postes de relèvement		€	-	-	-	-	-	-	-
Personnel		€	-	-	-	-	-	-	-
	fréquence des interventions (nb / mois)	u/m	-	-	-	-	-	-	-
	durée par intervention (heures)	h	-	-	-	-	-	-	-
	coût unitaire (€/heure)	€/h	-	-	-	-	-	-	-
Engins / intervention		€	-	-	-	-	-	-	-
	nb. d'heures/intervention	u	-	-	-	-	-	-	-
	Coût unitaire	€/h	-	-	-	-	-	-	-
Maintenance et entretien		€	-	-	-	-	-	-	-
Fournitures et sous-traitance		€	-	-	-	-	-	-	-
	Equipements	€	-	-	-	-	-	-	-
	Génie civil	€	-	-	-	-	-	-	-
Consommation de réactifs		€	-	-	-	-	-	-	-
Produit 1 :		€	-	-	-	-	-	-	-
	nb de kg consommés par an	kg	-	-	-	-	-	-	-
	coût moyen du kg	€/kg	-	-	-	-	-	-	-
Produit 2 :		€	-	-	-	-	-	-	-
	nb de kg consommés par an	kg	-	-	-	-	-	-	-
	coût moyen du kg	€/kg	-	-	-	-	-	-	-
Produit 3 :		€	-	-	-	-	-	-	-
	nb de kg consommés par an	kg	-	-	-	-	-	-	-
	coût moyen du kg	€/kg	-	-	-	-	-	-	-
Tonnes de sous-produits évacuées par an		€	333	355	355	355	355	355	355
Evacuation des refus de dégrillage		u	3	3	3	3	3	3	3
	Nombre de tonnes évacuées	u	3	3	3	3	3	3	3
	Coût unitaire	€/tonne	-	-	-	-	-	-	-
Evacuation des sables		u	333	355	355	355	355	355	355
	Nombre de tonnes évacuées	u	5	5	5	5	5	5	5
	Coût unitaire	€/tonne	71	71	71	71	71	71	71
Evacuation des graisses		u	-	-	-	-	-	-	-
	Nombre de tonnes évacuées	u	-	-	-	-	-	-	-
	Coût unitaire	€/tonne	-	-	-	-	-	-	-

Ouvrage : filière eau GEN	€	5 365	5 487	5 487	5 487	5 487	5 487	5 487
Curage des bassins	€	1 236	1 320	1 320	1 320	1 320	1 320	1 320
Personnel	€	-	-	-	-	-	-	-
fréquence des interventions (nb /an)	u/m	-	-	-	-	-	-	-
durée par intervention (heures)	h	-	-	-	-	-	-	-
coût unitaire (€/heure)	€/h	-	-	-	-	-	-	-
Engins / intervention	€	1 236	1 320	1 320	1 320	1 320	1 320	1 320
nb. d'heures/intervention	u	8	8	8	8	8	8	8
	€/h	155	165	165	165	165	165	165
Maintenance et entretien	€	2 959	2 959	2 959	2 959	2 959	2 959	2 959
Fournitures et sous-traitance	€	-	-	-	-	-	-	-
Equipements	€	2 959	2 959	2 959	2 959	2 959	2 959	2 959
Génie civil	€	-	-	-	-	-	-	-
Consommation de réactifs	€	-	-	-	-	-	-	-
Produit 1 :	€	-	-	-	-	-	-	-
Nb de kg consommés par an	kg	-	-	-	-	-	-	-
Coût moyen du kg	€/kg	-	-	-	-	-	-	-
Produit 2 :	€	-	-	-	-	-	-	-
Nb de kg consommés par an	kg	-	-	-	-	-	-	-
Coût moyen du kg	€/kg	-	-	-	-	-	-	-
Produit 3 :	€	-	-	-	-	-	-	-
Nb de kg consommés par an	kg	-	-	-	-	-	-	-
Coût moyen du kg	€/kg	-	-	-	-	-	-	-
Analyses (Fournitures et sous-traitance)	€	1 170	1 209	1 209	1 209	1 209	1 209	1 209
Bilans 24h	€	340	363	363	363	363	363	363
nb de bilans par an	u	11	12	12	12	12	12	12
coût moyen du bilan	€/bilan	30	30	30	30	30	30	30
Prise en charge des échantillons	€	596	596	596	596	596	596	596
nb d'échantillons	u	11	12	12	12	12	12	12
coût moyen par échantillon	€/échantillon	53	50	50	50	50	50	50
DCO,MES	€	-	-	-	-	-	-	-
nb d'analyses par an	u	-	-	-	-	-	-	-
coût moyen de l'analyse	€/analyse	-	-	-	-	-	-	-
DBO5	€	-	-	-	-	-	-	-
nb d'analyses par an	u	-	-	-	-	-	-	-
coût moyen de l'analyse	€/analyse	-	-	-	-	-	-	-
NTK, NH4, NO2, NO3	€	103	110	110	110	110	110	110
nb d'analyses par an	u	4	4	4	4	4	4	4
coût moyen de l'analyse	€/analyse	27	27	27	27	27	27	27
Pt	€	24	25	25	25	25	25	25
nb d'analyses par an	u	4	4	4	4	4	4	4
coût moyen de l'analyse	€/analyse	6	6	6	6	6	6	6
Test PO4	€	-	-	-	-	-	-	-
nb d'analyses par an	u	-	-	-	-	-	-	-
coût moyen de l'analyse	€/analyse	-	-	-	-	-	-	-
MS, MVS, et siccité	€	108	115	115	115	115	115	115
nb d'analyses par an	u	11	12	12	12	12	12	12
coût moyen de l'analyse	€/analyse	10	10	10	10	10	10	10
Analyses de process (Fournitures et sous-traitance)	€	-	-	-	-	-	-	-
Analyses pour fonctionnement station	€	-	-	-	-	-	-	-
nb d'analyses par an	u	-	-	-	-	-	-	-
coût moyen de l'analyse	€/bilan	-	-	-	-	-	-	-
Surveillance de micropolluants	€	-	-	-	-	-	-	-
nb d'analyses par an	u	-	-	-	-	-	-	-
coût moyen de l'analyse	€/bilan	-	-	-	-	-	-	-
Analyses d'autocontrôle	€	-	-	-	-	-	-	-
Personnel	€	-	-	-	-	-	-	-
nb. d'heures/intervention	h	-	-	-	-	-	-	-
Coût unitaire	€/h	-	-	-	-	-	-	-
Analyses	€	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'analyses	u	-	-	-	-	-	-	-
Coût unitaire	€/analyse	-	-	-	-	-	-	-

Ouvrage : filière boues GEN	€	52 381	53 737	53 737	53 737	53 737	53 737	55 767
Maintenance et entretien	€	2 030	-	2 030	-	-	-	2 030
Fournitures et sous-traitance	€	2 030	-	2 030	-	-	-	2 030
Equipements	€	2 030	-	2 030	-	-	-	2 030
Génie civil	€	-	-	-	-	-	-	-
Consommation de réactifs	€	3 857	4 117	4 117	4 117	4 117	4 117	4 117
Produit 1 :	€	3 857	4 117	4 117	4 117	4 117	4 117	4 117
Nb de kg consommés par an	kg	2 534	2 704	2 704	2 704	2 704	2 704	2 704
Coût moyen du kg	€/kg	2	2	2	2	2	2	2
Produit 2 :	€	-	-	-	-	-	-	-
Nb de kg consommés par an	kg	-	-	-	-	-	-	-
Coût moyen du kg	€/kg	-	-	-	-	-	-	-
Produit 3 :	€	-	-	-	-	-	-	-
Nb de kg consommés par an	kg	-	-	-	-	-	-	-
Coût moyen du kg	€/kg	-	-	-	-	-	-	-
Analyses filières boues	€	297	317	317	317	317	317	317
Valeur fertilisante	€	96	102	102	102	102	102	102
Nb d'analyses par an	u	4	4	4	4	4	4	4
Coût moyen de l'analyse	€/bilan	26	26	26	26	26	26	26
Eléments traces métalliques	€	92	102	106	110	114	118	122
Nb d'analyses par an	u	4	4	4	4	4	4	4
Coût moyen de l'analyse	€/bilan	25	26	27	28	29	30	31
Composés organiques	€	109	113	109	105	101	97	93
Nb d'analyses par an	u	2	2	2	2	2	2	2
Coût moyen de l'analyse	€/bilan	55	56	54	52	50	48	46
Tonnes de boues évacuées par an (MS)	€	46 197	49 303	49 303	49 303	49 303	49 303	49 303
Tonnes évacuées	€	46 197	49 303	49 303	49 303	49 303	49 303	49 303
Nombre de tonnes évacuées	u	464	495	495	495	495	495	495
Coût unitaire	€/tonne MS	100	100	100	100	100	100	100

Ouvrage : filière de pré-traitement TAV	€	4 390	4 685	4 685	4 685	4 685	4 685	4 685
Curage des postes de relèvement	€	-	-	-	-	-	-	-
Personnel	€	-	-	-	-	-	-	-
fréquence des interventions (nb / mois)	u/m	-	-	-	-	-	-	-
durée par intervention (heures)	h	-	-	-	-	-	-	-
coût unitaire (€/heure)	€/h	-	-	-	-	-	-	-
Engins / intervention	€	-	-	-	-	-	-	-
nb. d'heures/intervention	u	-	-	-	-	-	-	-
	€/h	-	-	-	-	-	-	-
Maintenance et entretien	€	-	-	-	-	-	-	-
Fournitures et sous-traitance	€	-	-	-	-	-	-	-
Equipements	€	-	-	-	-	-	-	-
Génie civil	€	-	-	-	-	-	-	-
Consommation de réactifs	€	-	-	-	-	-	-	-
Produit 1 :	€	-	-	-	-	-	-	-
nb de kg consommés par an	kg	-	-	-	-	-	-	-
coût moyen du kg	€/kg	-	-	-	-	-	-	-
Produit 2 :	€	-	-	-	-	-	-	-
nb de kg consommés par an	kg	-	-	-	-	-	-	-
coût moyen du kg	€/kg	-	-	-	-	-	-	-
Produit 3 :	€	-	-	-	-	-	-	-
nb de kg consommés par an	kg	-	-	-	-	-	-	-
coût moyen du kg	€/kg	-	-	-	-	-	-	-
Tonnes de sous-produits évacuées par an	€	4 390	4 685	4 685	4 685	4 685	4 685	4 685
Evacuation des refus de dégrillage	€	-	-	-	-	-	-	-
Nombre de tonnes évacuées	u	1	1	1	1	1	1	1
Coût unitaire	€/tonne	-	-	-	-	-	-	-
Evacuation des sables	€	3 249	3 467	3 467	3 467	3 467	3 467	3 467
Nombre de tonnes évacuées	u	40	43	43	43	43	43	43
Coût unitaire	€/tonne	81	81	81	81	81	81	81
Evacuation des graisses	€	1 141	1 218	1 218	1 218	1 218	1 218	1 218
Nombre de tonnes évacuées	u	14	15	15	15	15	15	15
Coût unitaire	€/tonne	81	81	81	81	81	81	81

Ouvrage : filière eau TAV	€	7 166	7 205	7 205	7 205	7 205	7 205	7 205
Curage des bassins	€	-	-	-	-	-	-	-
Personnel	€	-	-	-	-	-	-	-
fréquence des interventions (nb / an)	u/m	-	-	-	-	-	-	-
durée par intervention (heures)	h	-	-	-	-	-	-	-
coût unitaire (€/heure)	€/h	-	-	-	-	-	-	-
Engins / intervention	€	-	-	-	-	-	-	-
nb. d'heures/intervention	u	8	8	8	8	8	8	8
	€/h	-	-	-	-	-	-	-
Maintenance et entretien	€	5 996	5 996	5 996	5 996	5 996	5 996	5 996
Fournitures et sous-traitance	€	-	-	-	-	-	-	-
Equipements	€	4 720	4 720	4 720	4 720	4 720	4 720	4 720
Génie civil	€	1 276	1 276	1 276	1 276	1 276	1 276	1 276
Consommation de réactifs	€	-	-	-	-	-	-	-
Produit 1 :	€	-	-	-	-	-	-	-
Nb de kg consommés par an	kg	-	-	-	-	-	-	-
Coût moyen du kg	€/kg	-	-	-	-	-	-	-
Produit 2 :	€	-	-	-	-	-	-	-
Nb de kg consommés par an	kg	-	-	-	-	-	-	-
Coût moyen du kg	€/kg	-	-	-	-	-	-	-
Produit 3 :	€	-	-	-	-	-	-	-
Nb de kg consommés par an	kg	-	-	-	-	-	-	-
Coût moyen du kg	€/kg	-	-	-	-	-	-	-
Analyses (Fournitures et sous-traitance)	€	1 170	1 209	1 209	1 209	1 209	1 209	1 209
Bilans 24h	€	340	363	363	363	363	363	363
nb de bilans par an	u	11	12	12	12	12	12	12
coût moyen du bilan	€/bilan	30	30	30	30	30	30	30
Prise en charge des échantillons	€	596	596	596	596	596	596	596
nb d'échantillons	u	11	12	12	12	12	12	12
coût moyen par échantillon	€/échantillon	53	50	50	50	50	50	50
DCO, MES	€	-	-	-	-	-	-	-
nb d'analyses par an	u	-	-	-	-	-	-	-
coût moyen de l'analyse	€/analyse	-	-	-	-	-	-	-
DBO5	€	-	-	-	-	-	-	-
nb d'analyses par an	u	-	-	-	-	-	-	-
coût moyen de l'analyse	€/analyse	-	-	-	-	-	-	-
NTK, NH4, NO2, NO3	€	103	110	110	110	110	110	110
nb d'analyses par an	u	4	4	4	4	4	4	4
coût moyen de l'analyse	€/analyse	27	27	27	27	27	27	27
Pt	€	24	25	25	25	25	25	25
nb d'analyses par an	u	4	4	4	4	4	4	4
coût moyen de l'analyse	€/analyse	6	6	6	6	6	6	6
Test PO4	€	-	-	-	-	-	-	-
nb d'analyses par an	u	-	-	-	-	-	-	-
coût moyen de l'analyse	€/analyse	-	-	-	-	-	-	-
MS, MVS, et siccité	€	108	115	115	115	115	115	115
nb d'analyses par an	u	11	12	12	12	12	12	12
coût moyen de l'analyse	€/analyse	10	10	10	10	10	10	10
Analyses de process (Fournitures et sous-traitance)	€	-	-	-	-	-	-	-
Analyses pour fonctionnement station	€	-	-	-	-	-	-	-
nb d'analyses par an	u	-	-	-	-	-	-	-
coût moyen de l'analyse	€/bilan	-	-	-	-	-	-	-
Surveillance de micropolluants	€	-	-	-	-	-	-	-
nb d'analyses par an	u	-	-	-	-	-	-	-
coût moyen de l'analyse	€/bilan	-	-	-	-	-	-	-
Analyses d'autocontrôle	€	-	-	-	-	-	-	-
Personnel	€	-	-	-	-	-	-	-
nb. d'heures/intervention	h	-	-	-	-	-	-	-
Coût unitaire	€/h	-	-	-	-	-	-	-
Analyses	€	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'analyses	u	-	-	-	-	-	-	-
Coût unitaire	€/analyse	-	-	-	-	-	-	-

Ouvrage : filière boues TAV	€	16 537	17 650	17 650	17 650	17 650	17 650	17 650
Maintenance et entretien	€	-	-	-	-	-	-	-
Fournitures et sous-traitance	€	-	-	-	-	-	-	-
Equipements	€	-	-	-	-	-	-	-
Génie civil	€	-	-	-	-	-	-	-
Consommation de réactifs	€	827	883	883	883	883	883	883
Produit 1 :	€	827	883	883	883	883	883	883
Nb de kg consommés par an	kg	543	580	580	580	580	580	580
Coût moyen du kg	€/kg	2	2	2	2	2	2	2
Produit 2 :	€	-	-	-	-	-	-	-
Nb de kg consommés par an	kg	-	-	-	-	-	-	-
Coût moyen du kg	€/kg	-	-	-	-	-	-	-
Produit 3 :	€	-	-	-	-	-	-	-
Nb de kg consommés par an	kg	-	-	-	-	-	-	-
Coût moyen du kg	€/kg	-	-	-	-	-	-	-
Analyses filières boues	€	297	317	317	317	317	317	317
Valeur fertilisante	€	96	102	102	102	102	102	102
Nb d'analyses par an	u	4	4	4	4	4	4	4
Coût moyen de l'analyse	€/bilan	26	26	26	26	26	26	26
Éléments traces métalliques	€	92	102	106	110	114	118	122
Nb d'analyses par an	u	4	4	4	4	4	4	4
Coût moyen de l'analyse	€/bilan	25	26	27	28	29	30	31
Composés organiques	€	109	113	109	105	101	97	93
Nb d'analyses par an	u	2	2	2	2	2	2	2
Coût moyen de l'analyse	€/bilan	55	56	54	52	50	48	46
Tonnes de boues évacuées par an (MS)	€	15 413	16 450	16 450	16 450	16 450	16 450	16 450
Tonnes évacuées	u	160	171	171	171	171	171	171
Coût unitaire	€/tonne MS	96	96	96	96	96	96	96
Véhicules	€	1 139	1 085	1 085	1 044	1 305	1 566	1 569
Nombre de km / an	km	544	518	507	498	623	747	749
Coût unitaire	€/km	2,10	2,10	2,10	2,10	2,10	2,10	2,10
Coût total du renouvellement (bilan)	€	14 778	15 778	15 778	15 778	15 123	12 408	12 408
Programme d'investissement (2026)	€	1 250	1 250	1 250	1 250	1 250	1 250	1 250

2.3 - AUTRES CHARGES

		Avenant n°1						
		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
TOTAL AUTRES CHARGES		€/an	211 267	116 298	211 551	104 096	213 729	219 222
Encadrement		€/an	51 020	42 735	41 554	40 072	40 986	42 935
nb. d'heures par an		h	865	724	704	679	695	713
Coût unitaire		€/h	59	59	59	59	59	59
Secrétariat		€/an	12 094	9 976	9 662	9 268	9 192	9 161
nb. d'heures par an		h	348	287	278	267	265	264
Coût unitaire		€/h	35	35	35	35	35	35
Locaux		€/an	14 266	11 880	11 528	11 088	11 005	10 972
Assurances		€/an	4 191	3 557	3 469	3 361	3 441	3 533
Poste et télécommunications (hors gestion clientèle)		€/an	1 773	1 514	1 472	1 422	1 455	1 493
Impôts, taxes et RODP		€/an	13 814	14 383	14 407	14 444	15 295	15 274
Frais de contrôle		€/an	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Redevance d'utilisation du domaine privé (hors gestion clientèle)		€/an	3 356	3 175	2 786	2 362	2 399	2 456
Informatique (hors gestion clientèle)		€/an	27 567	24 180	23 651	23 023	23 593	24 222
Abandon de créances		€/an	11 411	11 794	11 866	11 938	12 736	13 544
Taux envisagé		%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%
Recettes		€/an	760 759	786 295	791 054	795 845	849 039	902 947
Gestion globale et suivi d'exploitation			48 878	40 315	39 048	37 453	38 256	39 234
Gestion du magasin et des achats			8 004	6 602	6 395	6 133	6 265	6 425
Personnel		h/an	166	137	133	127	130	133
Coût unitaire		€/h	48	48	48	48	48	48
Ordonnancement des interventions et gestion de l'astreinte			17 787	14 671	14 210	13 630	13 922	14 278
Personnel		h/an	369	304	295	283	289	296
Coût unitaire		€/h	48	48	48	48	48	48
Assistance technique d'exploitation (rédaction des RAD, etc.)			15 082	12 440	12 049	11 557	11 805	12 107
Personnel		h/an	313	258	250	240	245	251
Coût unitaire		€/h	48	48	48	48	48	48
Suivi de la sécurité des agents, audits, EPI...			8 004	6 602	6 395	6 133	6 265	6 425
Personnel		h/an	166	137	133	127	130	133
Coût unitaire		€/h	48	48	48	48	48	48
Autres frais de structure (à préciser)		€/an	26 429	26 074	25 148	24 148	25 508	26 908
Frais de siège (à préciser)		€/an	21 448	22 103	22 241	22 378	23 862	25 364

ANNEXE N°4 : DÉTAIL DU CALCUL DE LA FORMULE D'INDEXATION K

Calcul de la formule d'indexation

	Quantité	ICHT-E	E	BE
Personnel	258 420 €	258 420 €		
Electricité	85 453 €		85 453 €	
Produits de traitement	15 482 €			15 482 €
Analyses	12 563 €			12 563 €
Véhicules et frais de déplacement	21 796 €			21 796 €
Evacuation des sous-produits	125 565 €	18 835 €		106 731 €
Fournitures et sous-traitance	149 027 €			149 027 €
Locaux	11 033 €			11 033 €
Assurances	3 503 €			3 503 €
Impôts, taxes et RODP	15 239 €			15 239 €
Poste et télécommunications	3 314 €			3 314 €
Informatique	24 172 €			24 172 €
Redevance utilisation domaine privé	2 495 €			2 495 €
Frais de structure	24 915 €	24 915 €		
Frais de contrôle	5 000 €			5 000 €
Non-valeur	13 303 €			13 303 €
Programme d'investissement	26 502 €	3 975 €		22 527 €
Dotation au titre du renouvellement	72 016 €	10 802 €		61 213 €
TOTAL	869 798 €	316 948 €	85 453 €	467 397 €
%	100%	36%	10%	54%
Gprod	1%	0,36	0,10	0,54